

**MAIRIE
DE
COMBON**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/39**

Séance du 28 avril 2026 à 20h00

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le vingt-huit avril deux mille vingt-six à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Madame Elizabeth JEAN, maire.

Date de la convocation : 17/04/2026

Étaient présents : Mme Elizabeth JEAN (maire), M. Philippe DEPARROIS, Mme Stéphanie AUFRERE, M. Didier AMMELOOT, Mme Mélissa LACROIX (adjoints), Mme Morgane BARRE, M. Patrice DELANNOY, Mme Odile DELARUE, Mme Stéphanie GALLET, Mme Estell GONTHIER, M. Romain LAFOSSE, M. Sébastien PAUMARD, M. Xavier SAUVALLE

Absents excusés :

- Monsieur Edouard DESMONTS (a donné pouvoir à Madame Odile DELARUE)
- Monsieur Charles GENEVIEVE (a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUFRERE)

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 13

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le compte financier unique (CFU) 2025 de la commune de Combon ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	523 558,42 €
Recettes	535 707,41 €
Résultat de l'exercice	+ 12 148,99 €
Excédent/déficit antérieur reporté	+ 170 138,87 €
Résultat de fonctionnement	+ 182 287,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	114 474,28 €
Recettes	129 609,84 €
Résultat de l'exercice	+ 15 135,56 €
Excédent/déficit antérieur reporté	- 39 061,92 €
Résultat d'investissement	- 23 926,36 €

L'ENSEMBLE

Dépenses	638 032,70 €
Recettes	665 317,25 €
Excédent/déficit antérieur reporté	+ 131 076,95 €
Résultat de l'exercice	+ 158 361,50 €

RESTE A REALISER

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat des restes à réaliser	0 €

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Madame le maire laisse la présidence à Monsieur Xavier SAUVALLE, élu temporairement président de séance à l'unanimité pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal,
- DONNE pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le : 19 MAI 2026
- Publication le : 19 MAI 2026



Fait à COMBON, le 28/04/2026.

Xavier SAUVALLE
Président de séance

Estell GONTHIER
Secrétaire de séance